

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du **01 juin 2021**

Délibération n°2021-MAIRIE-022

L'an deux mil vingt et un, le premier du mois de juin à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, DURET Laëtitia, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime (pouvoir de M RAMON et de M COMPAN-RICHARD), RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela.

Absents excusés : COMPAN-RICHARD Agnès (pouvoir à M. PRATLONG). RAMON Guillaume (pouvoir à M. PRATLONG), VOLPELLIERRE Stéphanie
M COQUARD a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : CESSION TERRAINS CALINI/COMMUNE B1886

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 Janvier 2017,
Vu le permis d'aménager n° 3018206H0001/1 accordé le 15/05/2007 pour la réalisation du lotissement Les Hauts de Canta Perdrix par Calini immobilier

CONSIDÉRANT les accords intervenus afin de prévoir la rétrocession des voiries, des réseaux et des espaces communs dans le domaine public,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle cadastrée B 1886 ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle B 1886 correspondant à la voirie et aux réseaux secs et humides associés afin de l'intégrer dans le domaine public communal.
- Décide qu'une fois l'acte de transfert établi, le linéaire de voirie de 60m dénommé impasse de Cante Perdrix sera intégré dans le domaine public, ce qui porte au total le linéaire de la voirie à 15 985.41 m
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et acte authentique afférents à ce dossier.

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20210603-2021-MAIRIE-022-AI
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021